

COURRIER Annuaire N°1

Reg. en mai f. p. 6 30/01/2018 = 16420.  
Par le Commissaire Enquêteur

Veillon le 30 janvier 2018



Monsieur SALES-CAZEUX Girard

7 Chem. de Fortin à Veillon 64510

à Monsieur le commissaire-enquêteur  
Monsieur Tony de la CANAL

Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint mes observations concernant  
l'aménagement d'un Centre de recyclage des déchets sur la  
Commune de Veillon.

Sentiments respectueux



CAJ  
Lors de la réunion d'information du 8 février 2018 concernant le projet "Ecopole" Au de commune de Meilley, l'annonce d'un centre de recyclage des déchets suscite quelques inquiétudes, et son implantation future, appelle de ma part les observations suivantes :

① Le bruit. Tout d'abord à ce sujet, le groupe Despagne certifie que le bruit ne dépasse pas le bruit actuel provoqué par la voie rapide (au plus - au moins !)

Sachant que ma résidence principale se situe environ à 700m du lieu d'implantation, je demande que cet engagement soit bien respecté.

② La pollution. Promesse du concessionnaire, que pour certaines raisons, il n'y en aura pas ! Donc Acte, mais j'espère que ce problème soit traité de manière constante et efficace.

③ Pollution Celle peut concerner le "hagoën" (nuissances), sans doute pas la "Poundique" - les mesures de traitement des eaux polluées doivent être strictes et efficaces.

Enfin, il est un point important que beaucoup de gens contestent et moquent évidemment. C'est la participation financière de chaque particulier dit-il de se débarrasser de déchets divers (déchets verts, plastiques etc.) Il est inadmissible que les Meillois payent pour une telle intervention. En effet, dans le cadre de la Communauté Gave et Côtiers nous avons la déchetterie d'Assat à notre disposition ainsi que la déchetterie de Meilley pour les déchets liquides ou autres, et surtout pour les plastiques divers (Sacs, grands et petits tunnels, "paillogie" noir etc.) Le Tout gratuit ! Pour ma part je considère que l'abandon de la déchetterie d'Assat a fortement pénalisé notre village et qu'il est moins onéreux aux véhicules divers (Véhicules, Tracteurs) et elle à la déchetterie de Meilley qu'à celle de la Cti d'Agglo. (jusqu'à l'Arche, tout sur la voie rapide) Certes l'annonce d'un Centre de recyclage des déchets au giratoire CD 938 - Chemin de Jorles paraît fonctionnel et pratique pour tous les Meillois, mais il faut que son utilisation soit gratuite - En résumé, avec les précautions et les mesures nécessaires respectées, avec la gratuité de l'activité, avec le respect (aujour'hui) de l'interdiction du passage des poids lourds au chemin de Jorles, avec aussi les engagements restants de E5 DESPAGNE, j'espère et j'espère que cet aménagement rende service à tous. SAUVE-CAZEAUX Girard - Feytaux de Jorles - MEILLON 64510